



GEMENG  
JONGLËNSTER

ADMINISTRATION  
COMMUNALE DE  
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster  
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14  
L-6101 Junglinster

T. 78 72 72-1  
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi  
8h00-12h00  
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00  
seulement bureau  
de la population

Service technique  
uniquement sur  
rendez-vous

[www.junglinster.lu](http://www.junglinster.lu)

## PUBLICATIION

Dans le cadre de la cession de tous les droits de chasse pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2030 par voie d'adjudication publique, il est porté à la connaissance du public intéressé qu'en application de l'article 3 du règlement grand-ducal du 2 septembre 2011 déterminant la procédure et les modalités de l'adjudication publique des lots de chasse, les cartes des lots dont question à l'annexe du règlement grand-ducal du 8 novembre 2019 arrêtant les limites des lots de chasse peuvent être consultées sur le site internet

<http://www.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/11/08/a771/jo>.

Les cartes des lots de chasse situés sur le territoire la commune de Junglinster sont également déposées à la maison communale du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 janvier 2021 inclusivement, où elles peuvent être consultées pendant les heures d'ouverture de l'administration communale.

Pour le collège des bourgmestre et échevins  
pour le bourgmestre l'échevin

la secrétaire-adjointe

